Mairie de Morlaàs

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE EN DEHORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Ville _____

Adresse mail _____ Téléphone _____

Nom et prénom de l'enfant _____ Date de naissance _____

Inscription classe de _____ Date de rentrée : _____

☐ École maternelle ☐ École Jean Moulin ☐ École maternelle et élémentaireAndré Sourdaà

<u>Pièces à fournir : copie du livret de famille, justificatif de domicile</u>

Le Maire détermine le secteur de recrutement et délivre un certificat d'inscription (articles L. 131-5 et L. 131-6 du code de l'éducation). En cas d'inscription d'un enfant non résident, c'est le maire de la commune d'accueil qui est compétent pour se prononcer sur l'admission de l'enfant, en tant que représentant de l'État.

MOTIFS DE LA DEMANDE DÉROGATION :

☐ Pas d'école sur la commune
☐ Capacité d'accueil insuffisante
☐ Enseignement en langue régionale
☐ Convenances personnelles (1)
☐ Frère ou sœur déjà scolarisé à Morlaàs
☐ Raisons médicales
☐ Absence de services cantine / garderie

(1) en cas de demande de dérogation pour convenances personnelles, l'accord du maire de la commune de résidence est requis :

Je, soussigné(e)_____Maire de la commune de _____

☐ Autorise l'inscription de l'enfant _____dans une école de la commune de Morlaàs pour la rentrée de _____
J'accepte par conséquent de participer au financement des frais de fonctionnement des écoles de Morlaàs (article L212-8 du code de l'Education)

☐ Refuse l'inscription de l'enfant _____dans une école de la commune de Morlaàs pour la rentrée de _____

Date, cachet et signature

Demande reçue dans le service le _____

VALIDATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Dérogation validée / refusée pour l'inscription de l'enfant _____
à l'école _____pour la rentrée_____

Attention : l'inscription dérogatoire est accordée sous réserve de l'existence d'une capacité d'accueil suffisante.

A Morlaàs, le